



Assemblée générale

Distr. générale
20 mai 2017
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 février 2017, à 10 heures

Président par intérim : M. Guterres (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Présidente par intérim : M^{me} Pollard..... (Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)

Président : M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela)

Sommaire

Ouverture de la session par le Secrétaire général

Élection du Président

Adoption de l'ordre du jour

Élection des autres membres du Bureau

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 15.

Ouverture de la session par le Secrétaire général

1. **Le Président par intérim** dit qu'il est honoré d'ouvrir la session de 2017 du Comité spécial. Comme c'est la première fois qu'il s'adresse à cet organe, il souhaite exprimer son attachement sincère au processus de décolonisation, qui est l'un des principaux mandats de l'Organisation des Nations Unies.

2. Il est né et a passé sa jeunesse au Portugal sous la dictature de Salazar, qui a opprimé son pays mais aussi plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. La politique coloniale complètement absurde menée par le régime, que Salazar était déterminé à poursuivre indéfiniment, a infligé aux peuples angolais, bissau-guinéen et mozambicain une guerre aussi terrible que sanglante. Cette expérience a créé des liens forts entre les membres du mouvement pro-démocratie au Portugal, dont beaucoup, y compris certains de ses amis, ont été arrêtés, torturés ou contraints à l'exil, et les mouvements de libération en Angola, à Cabo Verde, en Guinée-Bissau et au Mozambique. La Révolution des Œillets, qui a rétabli la démocratie au Portugal, a été rendue possible par l'armée portugaise qui, lasse de cette guerre sanglante sans issue politique, a décidé qu'il était temps de mettre fin à la dictature. Le processus de décolonisation qui s'est ensuivi a finalement mais tardivement apporté la liberté aux pays et aux peuples de l'Angola, de Cabo Verde, de Guinée-Bissau, du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe, et plus tard du Timor-Leste, puis de Macao après sa rétrocession à la Chine.

3. Dans sa jeunesse, il a suivi les travaux du Comité avec beaucoup d'espoir, comme tous les démocrates et les membres des mouvements de libération portugais. Il a également connu la propagande du régime de Salazar contre le Comité, diffusée par les médias portugais. C'est pourquoi il est honoré de s'adresser à lui en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Président par intérim. Les travaux du Comité font écho à son combat et à ses rêves de jeunesse, et à l'esprit de fraternité qui lie les Portugais de sa génération qui militaient pour la démocratie et les mouvements de libération de pays qui ont énormément contribué au rétablissement de la démocratie au Portugal.

4. À la création du Comité, en 1961, l'Organisation des Nations Unies comptait 104 États Membres. Un nombre qui est depuis passé à 193, la plupart des nouveaux États étant d'anciennes colonies. Le Comité a joué un rôle capital dans la décolonisation,

s'acquittant ainsi pleinement de son mandat. Toutefois, malgré ces progrès notables, il existe encore 17 territoires non autonomes. Le Comité est résolu à aider chaque territoire à définir les modalités appropriées et à choisir le moment opportun pour achever leur processus de décolonisation, en tenant compte de leur situation particulière. Atteindre cet objectif requiert un engagement proactif et continu de toutes les parties : les Puissances administrantes, les peuples des territoires non autonomes, l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

5. Saluant les travaux du Comité, il déclare être rassuré par la reprise des consultations informelles avec les Puissances administrantes et les autres parties prenantes. Il compte sur le Comité pour continuer à progresser dans l'exécution du mandat des Nations Unies concernant la décolonisation et l'assure du soutien du Secrétariat pour l'année à venir. Il souhaite au Comité, qui fait tout son possible pour mener ses importants travaux à terme, une session 2017 pleine de succès.

6. *M^{me} Pollard (Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) prend la présidence.*

Élection du Président

7. **La Présidente par intérim** attire l'attention du Comité sur une note de la Mission permanente d'Antigua-et-Barbuda et sur une note de la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela, toutes deux datées du 14 octobre 2016, par lesquelles les Missions expriment chacune la volonté de présider le Comité. Elle invite le Comité à élire son Président au scrutin secret.

8. *Sur l'invitation de la Présidente par intérim, M. Bai (Fidji) et M^{me} Savitri (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.*

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	29
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	29
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	28
<i>Majorité requise :</i>	15
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) :	18
M. Webson (Antigua-et-Barbuda) :	10

9. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) est élu Président du Comité.*

10. *M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) prend la présidence.*

11. **Le Président** déclare que les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de Bahreïn, du Bangladesh, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, du Gabon, du Liban, du Maroc, du Sénégal, de l'Uruguay et de l'Union africaine ont manifesté leur volonté de participer aux travaux du Comité en tant qu'observateurs.

12. En 2016, le Comité a tenu son engagement s'agissant de l'application des résolutions, établi les pratiques et défini les aspects juridiques liés à ses activités. Il a ainsi revitalisé ses travaux et accru l'intérêt que les États Membres portent à ses activités. Il a entrepris de réviser la résolution de portée générale, de sorte que des résolutions distinctes puissent être adoptées pour chaque territoire non autonome, et organisé des expositions et des activités culturelles dans le cadre d'une semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes. Par ailleurs, le militant politique portoricain Oscar López Rivera a été amnistié début 2017. Des efforts ont été déployés pour promouvoir la participation des pétitionnaires des territoires non autonomes conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Des informations sur le Comité et les questions de décolonisation ont par ailleurs été diffusées par l'intermédiaire des médias de l'ONU et une commémoration de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a été organisée en même temps que des réunions avec le Président de l'Assemblée générale.

13. Dans le cadre du programme de travail pour 2016, le Comité a eu des débats francs lors des réunions officielles et du séminaire régional, qui s'est tenu à Managua et qui a porté sur la situation coloniale des 17 territoires non autonomes, notamment les conflits de souveraineté et le cas de Porto Rico. Au cours des échanges sur le Sahara occidental, un engagement ferme a été pris concernant l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

14. Le Comité a mené un ensemble d'activités visant à promouvoir la cause de la décolonisation et à augmenter sa visibilité en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies. Il s'est engagé à trouver des solutions innovantes pour exécuter le mandat de décolonisation en tenant compte de la situation particulière de chaque territoire, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Chaque année, celle-ci rappelle la nécessité de mettre un terme au colonialisme. La

mise en œuvre efficace du processus de décolonisation requiert la participation collective de toutes les parties concernées.

15. Malgré ces efforts, le processus de décolonisation reste inachevé. À l'approche de la fin de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, davantage d'efforts sont nécessaires pour trouver les moyens d'assurer l'application pleine et immédiate de la Déclaration. Cela passe par la coopération et par un dialogue franc entre les Puissances administrantes, les États engagés dans des conflits de souveraineté et les territoires concernés, et notamment par au moins une mission de visite en 2017.

16. Le Comité ne peut se permettre de rester neutre. L'autodétermination est un principe de l'Organisation des Nations Unies et la position du Comité sur la décolonisation a toujours été fondée sur l'application stricte des résolutions de l'Assemblée générale et des avis juridiques de l'Organisation, dans le respect et la tolérance et en mettant en œuvre les pratiques et méthodes de travail qu'il a lui-même définies, à savoir la prise de décisions par consensus, l'unité et l'objectivité.

17. Le Comité a une responsabilité envers les peuples des 17 territoires non autonomes et Porto Rico et doit prendre des mesures concrètes conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et d'autres résolutions pertinentes, au cas par cas, afin que ces peuples puissent exercer, le cas échéant, leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Dans le contexte de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, tous les membres du Comité doivent travailler de concert pour mettre un terme au fléau qu'est le colonialisme.

Adoption de l'ordre du jour

18. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection des autres membres du Bureau

19. *M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba), M. Djani (Indonésie) et M. Sumah (Sierra Leone) sont élus vice-présidents, et M. Ja'afari (République arabe syrienne) est élu Rapporteur, par acclamation.*

Organisation des travaux (A/AC.109/2017/L.1 et A/AC.109/2017/L.2)

20. **Le Président** attire l'attention sur une note du Secrétaire général (A/AC.109/2017/L.1) dans laquelle il indique au Comité les résolutions et décisions pertinentes qui se rapportent aux travaux qu'il mènera

cette année. Le Comité est également saisi d'une note du Président (A/AC.109/2017/L.2) contenant des suggestions relatives à l'organisation de ses travaux, à son programme de travail et à son calendrier. Le Président considère que le Comité souhaite approuver le projet de programme de travail et le calendrier pour 2017, étant entendu qu'ils peuvent faire l'objet d'une révision si nécessaire.

21. *Il en est ainsi décidé.*

22. **Le Président** propose que, comme le veut l'usage à l'Assemblée générale, le Comité convienne de maintenir la pratique qui consiste à permettre l'ouverture des séances sans le quorum prévu au titre de la disposition 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Cela éviterait au Comité de commencer ses séances en retard et lui permettrait de mener ses travaux avec diligence, en utilisant ainsi d'une manière optimale les ressources dont il dispose. Il n'en reste pas moins qu'au moment de prendre une décision, la présence de la majorité des membres continuera d'être requise, comme le prévoit l'article 108.

23. *Il en est ainsi décidé.*

24. **Le Président** informe le Comité que deux de ses membres ont proposé d'accueillir le séminaire régional sur les activités de la troisième Décennie de l'élimination du colonialisme qui aura lieu dans la région des Caraïbes en 2017. Le Comité doit se réunir le 22 mars 2017 pour réfléchir à son organisation lors d'une séance qui sera annoncée au Journal. Par ailleurs, 14 États Membres ont indiqué qu'ils souhaitaient devenir membres à part entière du Comité. Conformément à la pratique établie, ces manifestations d'intérêt ont été publiées comme documents officiels du Comité et seront examinées lors d'une séance qui sera annoncée en temps voulu.

25. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda) déclare que sa délégation reste pleinement déterminée à participer au processus de décolonisation.

La séance est levée à 11 h 10.